



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRÊTÉ DU MAIRE REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DE LA MAIRIE

N° 2025/82

Le Maire de la Commune de FONTENAY LE VICOMTE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le Code de la Route,

Considérant la nécessité de fermer le parking de la Mairie en raison de l'intervention de la Société ELEMENT TECHNOLOGY pour la pose et la dépose des décorations de Noël

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la Mairie le mercredi 26 novembre 2025 et le lundi 05 janvier 2026 de 08 heures à 17 heures.

Article 2 : Le parking sera fermé par des barrières et/ou de la rubalise.

Article 3 : Madame le Maire, Mesdames les Secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fait à Fontenay le Vicomte, le 31 octobre 2025

**Par Délégation du Maire
Daniel CORRE
Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux et à la Voirie**

